



Habilitation B0-H0-H0V Chargé de chantier - Formation

 Initiale

 Intra

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Connaître les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir des dangers de l'électricité lors de travaux non électriques effectués dans un environnement électrique.

Obtenir son titre d'habilitation électrique

Compétences visées

- Connaître la réglementation, la norme et les habilitations
- Avoir des notions élémentaires d'électricité
- Connaître les risques, les dangers liés à l'électricité, les zones à risques électriques
- Connaître les documents applicables et les moyens de protection
- Savoir se prémunir des dangers de l'électricité lors de travaux non électriques effectués dans un environnement électrique.
- Savoir se comporter et donner les consignes de sécurité dans un environnement électrique

PUBLIC

Chargé de chantier organisant des travaux d'ordre non électriques dans un environnement électrique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation

Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 11 heures.

Nombre de participants de 10 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Aucun

Textes officiels

Art. R. 4544-9 à R. 4544-11 du Code du Travail
NFC 18-510 de janvier 2012

Programme détaillé

1- La réglementation et les habilitations

- Le code du travail
- Le champ d'application
- La norme NF C 18.510
- Les recueils UTE
- Les acteurs de prévention
- Les différentes opérations
- L'environnement de travail
- Les habilitations électriques
- Rôle des acteurs dans le domaine électrique

2- Notions élémentaires d'électricité

- Le circuit électrique
- Les grandeurs de l'électricité
- Le courant continu et alternatif

3- Sensibilisation aux risques électriques

- Les statistiques des accidents d'origine électrique
- Les causes d'accident d'origine électrique
- Les effets du courant électrique
- Le comportement en cas d'accident électrique
- Le comportement en cas d'incendie d'origine électrique

4- Opérations dans l'environnement

- Généralités
- Les différentes zones et les distances de sécurité
- Les différents travaux
- Les conditions atmosphériques
- L'outillage électro-portatif
- Les équipements de protection individuelle
- Les interventions en BT et HT

5- Appareillage électrique BT et HT

- Les différents appareillages électriques BT
- Les différents appareillages électriques HT
- Les fonction séparation, protection et commande

6- Travailler en toute sécurité

- Distances de sécurité
- Autorisation de travaux
- Lecture de la signalisation
- Rôle des acteurs dans le domaine électrique
- Principes et exemples de verrouillage

7- Travaux pratiques et évaluation des connaissances

- Contrôle des processus mis en œuvre dans l'établissement
- Mise place d'exercices pratiques
- Mise en situation réelle des stagiaires
- Evaluations pratiques

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, poste HTA selon les sites et moyens de balisage.

Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation et titre d'habilitation pré-rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr